

MANUEL DU PEINTRE

ET DU

SCULPTEUR.

I.

MANUEL

U PEINTRE

ET DU

SCULPTEUR;

OUVRAGE DANS LEQUEL ON TRAITE DE LA PHILO-SOPHIE DE L'ART ET DES MOYENS PRATIQUES,

PAR L .- C. ARSENNE;

AVEC

Une Notice sur les manuscrits à miniatures de l'Orient et du moyen-âge, et sur les voyages à figures, dans leurs rapports avec la peinture moderne.

PAR FERDINAND DENIS.

TOME PREMIER.

PARIS.

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET. RUE HAUTEFEUILLE, Nº 10 BIS.

1833.

INTRODUCTION.

St dans 'es rapports avec no maran en l'avait sffaire qu'avecce qu'ils pensent réellement, on pourrait facilement s'entendre; c'est ce qu'ils font semblant de penser qui ancène la discorde, (Madame de Stake).

DE L'INCOHÉRENCE DES PRIVILÉGES DE LA CRI-TIQUE AVEC LES PROGRÈS DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET L'ÉTAT ACTUEL DE L'ART.

It y a de ces choses reçues qui, malgré leur injustice, subsisteront long-temps, par la seule raison que le nombre des individus lésés dans leurs droits et dans leurs intérêts n'est pas, dans ces cas, celui de la majorité. Nous rangeons parmi ces choses la libre faculté de s'ériger en juge suprême devant les œuvres et la destinée d'une artiste, sans avoir les qualités suffisantes pour remplir cette fonction avec dignité.

Les avantages que les arts peuvent reti-

rer d'une saine critique sont incontestables; certes, nous sommes loin de demander son interdiction, mais si nous avions puissance de frapper de mutisme tous les hommes vains, les faux dévots et les mauvais conseillers, nous croyons que les choses n'en iraient que mieux.

Essayons au moins d'appeler l'attention sur les conditions nouvelles que la situation actuelle de l'art et celle des artistes imposent à la critique.

Etablissons un fait important et qui passe inaperçu:

Les prétentions les plus diverses exploitent aujourd'hui le domaine des beaux-arts, et elles sont toutes lécitimes; elles sont toutes lécitimes, lorsqu'on les considère dans la libre exertion de certaines facultés, quel que soit le but qu'elles se sont proposé (1).

Nous voulons dire que LES BEAUX-ANTS et L'INDUSTRIE ont aujourd'hui des intérêts si intimement liés que toute critique uniquement fondée sur l'intérêt de l'art, ne peut agir sans commettre une erreur et une injustice.

⁽¹⁾ Sauf les exceptions imposées par la morale.

iii

Il faut, dans tous les modes de l'activité humaine, accepter les conséquences de leur contact réciproque; l'industrie, considérée sous le double point de vue de son activité matérielle et de son activité intellectuelle, a eu de tous temps une grande part dans l'éclat dont les arts se sont entourés: nous réclamons aujourd'hui, pour les arts, les droits de son activité commerciale.

Les productions des arts, des lettres et des sciences, se sont rangées elles-mêmes, depuis long-temps, sous la sauve-garde de tous les droits acquis par l'industrie et le commerce. Désormais les fonctions pourront être distinctes, mais nul n'aura puissance de chasser les vendeurs du temple, car les dieux eux-mêmes font ouvertement le négoce, et ces droits sont surtout acquis et justement fondés, depuis le délaissement manifeste dont le pouvoir s'est rendu coupable avec préméditation, ne sachant comment conserver aux beaux-arts leur haute mission. Mais, sans chercher à faire valoir cette dernière considération, nous disons que le commerce et l'industrie, étant pour